

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/168

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 42 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Monsieur Robert DURANTON, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie,
SABLONS	M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ

Kénan – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

**EXCUSES/ABSENTS** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge — M. BATARAY Zerrin –M. SATRE Luc – M.MERLIN Denis – Mme TYRODE Elisabeth – Mme OGIER Karelle – Mme DEZARNAUD Sylvie

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Subvention aux associations agricoles**

La Communauté de communes est sollicitée pour le versement de subventions auprès de 2 associations agricoles : Ecout'Agri 38 et Service de remplacement de l'Isère.

#### **- Ecout'Agri 38**

Association créée il y a 21 ans dans le but d'accompagner les agriculteurs en difficulté, elle compte 33 bénévoles.

En 2021, l'association a accompagné :

<b>Exploitations</b>	<b>Chefs d'exploitation</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
65	80	17	63

Sur EBER, 11 exploitants sont actuellement accompagnés.

Ecout'Agri 38 a mis en œuvre les accompagnements et actions suivants :

- Traitement de la dette ;
- Accompagnement à la conduite de l'exploitation ;
- Comptabilité et travail administratif, classement de papiers ;
- Reconversion/réinstallation ;
- Accompagnement social/soutien psychologique ;
- Accompagnement devant les tribunaux, auprès des avocats, des mandataires ;
- Accompagnement auprès des élus locaux ;
- Médiation familiale ou entre associés ;
- Coups de main ;
- Aide ponctuelle, recherche de renseignements.

Il est à noter que l'accompagnement d'Ecout'Agri 38 n'est pas limité dans le temps.,

Pour mener ce travail, Ecout'Agri 38 dispose d'un réseau de partenaires riche (Chambre d'Agriculture, MSA, EPCI, Département, Tribunal...).

EBER apporte un soutien financier de 500 €/an. L'année dernière, ce soutien a été doublé dans le cadre des 20 ans de l'association.

2019	2020	2021
500 €	500 €	1 000 €

- **Association Service de remplacement Isère**

Le service de remplacement est un Groupement d'employeurs « à vocation de remplacement » en agriculture (statut association loi 1901).

Autrefois Service local (13 au total sur le département de l'Isère), tous se sont réunis sous l'entité Service de remplacement Isère pour soutenir les bénévoles sur les points administratifs et financiers.

Il a pour mission de proposer un salarié aux agriculteurs-adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de s'absenter momentanément de leur exploitation.

Sur EBER, les agriculteurs sont concernés par 2 secteurs : « secteur Roussillon » pour les exploitants de l'ex. canton de Roussillon et « secteur Bièvre Bonnevaux » pour les exploitants de l'ex. Territoire de Beaurepaire. La demande de subvention porte sur le secteur de l'ex. canton de Roussillon.

EBER apporte un soutien financier de 3 000 € pour l'année 2019 et aucune subvention en 2020.

Au vu du bilan d'activité, ci-dessus présenté, il est proposé d'attribuer

- Une subvention de 3 000 € pour l'année 2021,
- Une subvention de 3 000 € pour l'année 2022

**Le Conseil Communautaire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instaurant la compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace,

Considérant les enjeux de la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les demandes d'aide financière de deux associations agricoles Ecout'Agri 38 et Service de remplacement de l'Isère,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 500 € à Ecout'Agri 38,

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention au Service de Remplacement de l'Isère de 3 000 € pour l'année 2021 et de 3 000 € pour l'année 2022,

**AUTORISE** Madame la Présidente à engager les dépenses liées à ces subventions,

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**